



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

## P.V. N° 8 – 28 juin 2021

### Consultation à distance de :

Mmes. Imane DARIFI - Christiane EBY - Manon GASULLA - Patricia PETER - Christelle SCHMITT - Armelle SZCZEPSKI

MM. Jacques BISCEGLIA – Lionel HEMMERLE - Alain KLEIN - Eric KOBLER - Armand KOST - Gilles LIX - Yann MONTAGNE - Denis OEHLER – Nicolas SARBACHER - Philippe ZIMMERMANN

Le **24 juin 2021**, les membres du Comité Directeur du CD67 ont été appelés à se prononcer dans le cadre d'une **consultation à distance** au sujet des affiliations des clubs et des qualifications de leurs représentants pour la saison 2021/2022.

Cette consultation fait suite à la note fédérale 2021-06-21 NOTE CD LR 6-SJ AG COMITES ET LIGUES – PROROGATION LICENCES ET AFFILIATION qui stipule :

Les Comités et Ligues qui organisent leurs assemblées générales entre le 1er et le 15 juillet 2021 ont interrogé la Fédération quant aux modalités de tenue de leurs AG.

Lors de sa réunion des 11 et 15 juin 2021, le Bureau Fédéral a, à titre exceptionnel, permis la consultation du Comité directeur concerné afin que celui-ci propose et autorise les représentants des clubs licenciés pour la saison 2020/2021 et non encore licenciés pour la saison 2021/2022 à voter lors des assemblées générales départementales ou régionales.

Il en est de même pour les clubs affiliés lors de la saison 2020/2021 et non encore affiliés pour la saison 2021/2022.

Afin de valider ces principes, les Comités Directeurs des Comités et Ligues qui organisent leurs assemblées générales entre le 1er et le 15 juillet 2021, devront être consultés à distance dans les meilleurs délais.

Notre Comité étant dans ce cas de figure avec une **AGE** et une **AGO** prévues le **03/07/2021**, il a été demandé aux membres du Comité Directeur de se **prononcer** par retour de mail au secrétariat et **avant lundi 28/06/2021 à midi, dernier délai, sur la question suivante :**

*Conformément aux articles 5, 6.1 et 6.3 des statuts types, les associations sportives membres de la Ligue ou du Comité doivent être affiliées à la FFBB pour participer aux assemblées générales.*

*Les représentants de ces associations pour participer et voter lors de ces assemblées générales doivent être majeurs âgés de 16 ans au moins, être licenciés et jouir de leurs droits civiques*

*A titre exceptionnel, acceptez-vous que les clubs affiliés lors de la saison 2020/2021 et non encore affiliés pour la saison 2021/2022 participent aux Assemblées Générales qui se dérouleront le samedi 03/07/2021 à Erstein ?*

*De même, acceptez-vous que les représentants des clubs licenciés pour la saison 2020/2021 et non encore licenciés pour la saison 2021/2022 puissent participer et voter lors de ces assemblées générales ?*

**Nombre d'élus consultés : 16 membres**

Les résultats sont :

- Favorable : 15 voix
- Défavorable : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne s'est pas prononcé : 1 voix

Les réponses ont été recueillies par courriel jusqu'au lundi 28/06/2021 à 12h.

Le Comité Directeur **a validé les propositions soumises.**

Le Secrétaire Général  
**Eric KOBLER**



Le Président  
**Denis OEHLER**

